

BRF

original: cm

dodis.ch/53682

copies : 166 158 152 260 281 162 164 sbl ry

new york 7.4.83 16.45

95 hhhhh

an	MAY								9
Del *	114								
Vien	/								
E.O.									11 AVR. 1983
Ref.	0-713-27 (10)								

c o n f i d e n t i e l

direction des o.i.

copie a direction politique, secretariat chef du departement, ddip, ofaee/dfep

mission geneve, ambassades vienne et paris par courrier

v o t r e 6 6

conference palestine. votre 66.

1) selon informations donnees par dayal (x), secretaire general akrepondu tres nettement a cheysson qu'il etait lie par decision assemblee generale et donc tenu d'organiser conference a paris. comite preparatoire conference n'a pas intention pour le moment de renoncer a paris. il veut tester la volonte de la france et personnellement je doute sans pouvoir totalement l'exclure que celle-ci aille jusqu'a l'epreuve de force a l'assemblee generale. juridiquement et dans un pareil contexte politique seule cette derniere est habilitee a modifier la decision existante et x ne sait pas si comite preparatoire pourrait le faire de son propre chef.

2) ne manquerai pas de suivre cette question, mais tiens d'ores et deja a souligner dans l'attente de vos instructions ulterieures qu'il me parait malheureusement exclu que demarche eventuelle envisagee dans votre 66 puisse garder un caractere confidentiel. je presume pour ma part que secretaire general ne pourrait que repeter a l'egard de la suisse la reponse qu'il a faite a cheysson, dans l'hypothese tres improbable en revanche ou il deciderait de tenir compte de vos preoccupations, il serait necessairement oblige d'en faire etat publiquement. il me paraissait alors tres delicat de se fonder sur projet d'adhesion a l'onu pour justifier nos reticences, suisse risquerait en tout etat de cause d'etre entrainee indirectement dans une polemique prejudiciable peut-etre a son credit international et a sa politique de neutralite.

./.

copies envoyees a: - mission geneve (par courrier)
- ambassade vienne et paris (par courrier)

e. 2 7 0 7

8.4.1983 1840 -t-



3) un des plus grands atouts du siege de geneve sur le plan international est independance dont y jouissent les organisations et conferences internationales face au pays hote. crains par consequent qu'une demarche visant a empecher si possible la tenue d'une conference a geneve ne passe pour une modification de notre pratique traditionnelle. nous avons eu un exemple de ce type d'interpretation et de ses consequences defavorables dans la bataille du siege de l'unctad en 1965. ayant ete moi-meme appelee a transmettre en l'absence ambassadeur thalman une lettre conseiller federal wahlen a u'thant remettant les choses au point, j'avais pu constater au cours d'un bref entretien combien ce dernier attachait de prix a cette independance de l'organisation.

4) devons donc etre conscients qu'une demarche peut avoir des consequences defavorables sur statut geneve en tant que centre de conference (voir aussi ma lettre du 14 mars relative a la proposition cubaine et le debat de la 39eme session). attire aussi votre attention sur le fait qu'autriche se prepare a inviter premiere session ecosoc 1984 a vienne ce qui montre assez clairement son intention de deplacer dans toute la mesure du possible le poids politique des organes des nations unies vers vienne.

dans l'immediat, les risques d'interpretation erronees que pourrait susciter notre demarche eventuelle pourraient avoir des repercussions sur nos chances deja faibles de reelection a la commission des transnationales.

5) il me parait en conclusion qu'etats membres et secretariat accepteraient difficilement ce qu'ils considereraient que nous le voulions ou non comme une immixtion suisse dans decision assemblee generale. en revanche, admettraient sans autres que suisse decide de ne pas participer a conference. rien ne s'oppose aussi a ce que nous prenions discrettement les mesures necessaires pour empecher les nations unies d'utiliser le cics. pometta

swissobser